

Brevet de sécurité routière Option cyclomoteur ou option quadricycle léger à moteur

Personnes concernées : Le brevet de sécurité routière (ou la catégorie AM du permis de conduire) autorise à conduire un cyclomoteur d'une cylindrée de 50 cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4 kw (autres motorisations) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse, ou un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximale de 4kw (mini-voitures classées "voiturettes" ou quads dont la cylindrée n'excède pas 50cm³) et qui ne dépasse pas 45 km/h de vitesse.

Objectifs de la formation : Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers : assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales, apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Contexte : Arrêté du 18 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2012 fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.

PRÉ-REQUIS

Etre apte sur le plan médical. Etre titulaire de l'ASSR1 ou de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez. Etre âgé de 14 ans minimum.

DURÉE

8 h sur deux jours au moins sans excéder quatre heures par jour.

FORMATEURS

Formateurs diplômés BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) mention deux roues ou TPECSR (Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière) - CCS deux roues.

DISPOSITIFS DE SUIVI

Tests des connaissances et des capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires. Tracking plateforme de formation.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'une agence CityZen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur motocyclettes légères.

VALIDATION DES ACQUIS

Evaluation des compétences tout au long de la formation en conformité avec le REMC. Délivrance d'une attestation de suivi de formation permettant la création ou la modification du titre demandé via l'ANTS.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variables selon modalités de financement et disponibilités en agence.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page agence sur le site city-zen.info.

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

En agence CityZen ou sur city-zen.info.

CONTENU DE LA FORMATION

SÉQUENCE 1 : Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite : 30 min

Expression et échanges sur le respect des règles (signalisation, règles de circulation) - expression et échanges sur des grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou d'autres produits - utilisation de distracteurs - dangers de la pratique du rodéo motorisé) - échanges sur l'influence du comportement des autres usagers de la route sur son propre comportement de conducteur.

SÉQUENCE 2 : Formation à la conduite hors circulation : 1 h

Les équipements obligatoires pour la conduite d'un cyclomoteur et leurs rôles - la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle) - les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité - la maîtrise du véhicule hors circulation : position de conduite (bras, dos, jambes, pieds et mains), réglage du, ou des, rétroviseur(s), réglage du siège, du volant et des rétroviseurs pour le quadricycle, démarrage et arrêt du véhicule.

Pour les cyclomoteurs : maintien de l'équilibre et de la stabilité en ligne droite (exercices sans et avec passager) - ralentissement, freinage et immobilisation du véhicule - maintien de l'équilibre et de la stabilité, tourner à droite et à gauche, réalisation de virages et de demi-tours (importance du regard) - exercices sans et avec passager, maintien de la stabilité, manœuvres de freinage et d'évitement.

SÉQUENCE 3 : Code de la route : 30 min

La signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle. Les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle - positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction - franchissement d'intersections et régime de priorité.

SÉQUENCE 4 : Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique : 3 h

Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation - s'insérer en sécurité dans la circulation - prendre en compte la vitesse des autres véhicules et s'assurer d'être bien vu - ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter - freinage et, pour le cyclomoteur, maintien de la stabilité - arrêt et départ en circulation (feux, stop...) - ralentir pour quitter la circulation et s'arrêter - s'arrêter et stationner avec un cyclomoteur ou avec un quadricycle léger à moteur - précautions à prendre avant de s'arrêter ou de stationner - précautions à prendre pour s'insérer dans la circulation à la suite d'un arrêt ou d'un stationnement.

Pour les quadricycles : stationner en bataille, en épi et en créneau - rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers - adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...) - apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances - négocier un virage - adopter une trajectoire sécurisée - choisir la position sur la chaussée, en ligne droite, virage, en situation de croisement ou de dépassement en tenant compte de la signalisation verticale et horizontale (marquages au sol, voies réservées...) et en intégrant les particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) - franchir les différents types d'intersections, détecter et identifier le type d'intersection - évaluer la visibilité - adapter sa vitesse - respecter les règles relatives aux ordres de passage, s'arrêter le cas échéant et repartir - dégager une intersection - changer de direction - observer et analyser l'environnement - avertir de son intention - se placer - tenir compte des particularités des autres véhicules, notamment les véhicules lourds (gabarit, angles morts...) - adapter sa vitesse - respecter les règles de priorité - dégager l'intersection.

SÉQUENCE 5 : Sensibilisation aux risques : 1 h

Cette séquence a lieu en présence d'au moins l'un des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

En fonction des profils identifiés, quatre thématiques, parmi les suivantes, sont traitées : les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules - les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) - les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) - les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets - la vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage - la prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes - l'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

CONTENU DE LA FORMATION

Observations et conseils de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière
(à l'attention de l'élève et de l'un au moins de ses parents ou de son représentant légal, s'il est mineur)

NB : La durée totale de la formation à la conduite des séquences 2 et 4 est de 6 heures au moins. Elle est adaptée au niveau de l'élève et répartie de la façon suivante :

« la séquence 2 portant sur la formation à la conduite hors circulation est d'une durée minimale d'une heure »,

« la séquence 4 portant sur la formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique est d'une durée minimale de trois heures. »

Lors des séquences 2 et 4, les élèves sont équipés d'un casque de type homologué, de gants adaptés à la pratique de la moto (soit possédant le marquage NF, CE ou EPI, soit renforcés et munis d'un dispositif de fermeture au poignet), d'un blouson ou d'une veste manches longues, d'un pantalon ou d'une combinaison et de bottes ou de chaussures montantes (les bottes en caoutchouc et les coupe-vents ne sont pas autorisés).

« En cas d'équipement non conforme, la formation ne peut avoir lieu ».